

Bienvenue au lycée Jean Rostand,

Votre enfant est admis en section professionnelle (2NDEPRO MBE ou IERPRO ECP Passerelle).

Nous vous invitons dès à présent à suivre la procédure ci-dessous :

*Les parents sont priés de venir directement au Lycée Jean Rostand pour faire l'inscription de leur enfant le **LUNDI 30 JUIN** (de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h), **MARDI 1^{ER} JUILLET** et **MERCREDI 2 JUILLET** (de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h)*

Veuillez télécharger les documents déposés à votre attention par l'établissement :

- le dossier d'inscription à compléter en LETTRES MAJUSCULES et à signer*
- une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'enfant*
- si nationalité française et plus de 16 ans, une copie de l'attestation de la JDC (ou recensement si la JDC n'a pas été effectuée)*
- **Quel que soit le régime de votre enfant (même EXTERNE)** : la fiche intendance complétée + RIB, si inscription à la 1/2 pension, chèques suivant le choix "à la carte" ou au "forfait" et une photo d'identité.*
- photocopies des bulletins de l'année scolaire 2024/2025*
- le courrier concernant les transports et la liste du matériel nécessaire pour la rentrée de septembre.*
- si demande d'admission à l'internat télécharger et compléter le dossier internat (fiche d'inscription, fiche week-end et la fiche MDL) et joindre une photo supplémentaire. Prendre connaissance du règlement intérieur.*
- si votre enfant a bénéficié d'un accompagnement PAI-PAP-GEVASCO-AMENAGEMENTS D'EXAMEN, sur l'année 2023-2024, veuillez fournir le DOCUMENT.*

En l'absence d'inscription, la place sera attribuée à un élève sur liste supplémentaire.

Cordialement,

La direction du lycée Jean Rostand



PROFESIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

AGRICULTEURS

10 Agriculteur exploitant
Cultivateur, Eleveur, Viticulteur, Horticulteur, Fermier, Forestier, Entrepreneur de travaux agricole de moins de 10 salariés

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisan
Boulangier, Boucher, Coffreur, Maçon, Menuisier, Plombier, Electricien, Jardinier, Transporteur, Artisan d'Art, Couturier, Joaillier (sauf commerçant), Imprimeur

22 Commerçant et assimilé

Tous commerçants ou prestataires de services de 0 à 9 salariés : Epicerie, Restaurant, Hôtelier, Forain, Libraire, Gérant d'agent immobilier...

23 Chef d'entreprise de 10 salariés et plus

CADRES & PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUP.

31 Professions libérales

Médecin ou Pharmacien non salarié, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, ...

33 Cadre de la fonction publique

Magistrat, Inspecteur, Attaché, Administrateur, Officier, Député, Ingénieur de la fonction publique...

34 Professeur, Professions scientifiques

Proviseur, Principal, Professeur (sauf PEGC, professeur de LEP), Conseiller d'orientation, Doctorant, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier...

35 Profession de l'information, des arts et des spectacles

Bibliothécaire (fonction publique), Journaliste, Ecrivain, Artistes, Professeur d'art (hors établissement scolaire)...

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

Directeur d'agence, Chargé d'études, d'affaires, Commercial, Juriste, Comptable...

38 Ingénieur, Cadre technique d'entreprise

Ingénieur, Directeur de production, Ingénieur de laboratoire, Chef de projet, Technico-commercial, Pilote (sauf militaire)

PROFESSION INTERMEDIAIRES

42 Professeur des écoles, Instituteur et assimilé

Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Professeur de LEP, Maître auxiliaire, CPE, Moniteur d'école de conduite...

43 Professions intermédiaires santé et du travail social

Puéricultrice, Infirmier, Préparateur en pharmacie, Opticien, Orthophoniste, Assistante sociale, Educateur spécialisé, animateur social, culturel ...

44 Clergé, Religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

Agent de la Poste, Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, Inspecteur de police, Adjudant...

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

Comptable, Secrétaire de direction, Représentant, Maître d'hôtel, Vendeur d'automobiles, vendeur en immobilier, Photographie...

47 Technicien

Destinateur industriel, Paysagiste, Géomètre, Chimiste, Analyste programmeur...

48 Contremaître, Agent de maîtrise

Conducteur de travaux, Chef de dépôt, d'atelier, de cuisine...

EMPLOYES

52 Employé civil et agent de services de la fonction publique

Facteur, Aide-soignant, Assistant dentaire, Ambulancier, Standardiste, Agent administratif, de service ...

53 Policier, Militaire

Gendarme, Pompier, Agent de police, Agent de sécurité...

54 Employé administratif d'entreprise

Secrétaire, Guichetier, Standardiste, Hôtesse d'accueil ou d'accompagnement, Contrôleur, Aide comptable...

55 Employé de commerce

Vendeur, Cuisinier, Pompiste...

56 Personnels, services directs aux particuliers

Serveur, Employé polyvalent en restauration, Nourrice, Concierge, Coffreur salarié, Auxiliaire de vie, Esthéticien...

OUVRIERS

62 Ouvrier qualifié dans l'industrie

63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat

64 Chauffeur

65 Ouvrier qualifié manut. magasin. transp.

67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie

68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat

69 Ouvrier agricole

Vigneron, Bûcheron, Berger...

RETRAITES

71 Retraité : Agriculteur exploitant

72 Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 Retraité : Cadre

75 Retraité : Professions intermédiaires

77 Retraité : Employé

78 Retraité : Ouvrier

AUTRES INACTIFS

81 Chômeur n'ayant jamais travaillé

83 Militaire du contingent

84 Etudiants, élèves

85 Sans profession -60 ans (hors retraité)

86 Sans profession +60 ans (hors retraité)

99 Non renseignée (Inconnue ou sans objet

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES CONCERNANT L'ELEVE

Nom : Prénom : Sexe : F ☐ ou M ☐
Date de naissance : Commune de naissance :
Pays de naissance : Nationalité :
N° sécurité sociale de l'élève (OBLIGATOIRE) :
Adresse personnelle (si différente de celle du responsable principal) :
N° de portable : Adresse mail :

ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2024/2025

NOM de l'établissement :
N° national établissement : (à demander au secrétariat de l'établissement)
Commune : Département :

FORMATION DEMANDEE

Elève issu de SEGPA

☐ Oui ☐ Non

☐ BAC PRO Métiers de la Couture et de la Confection

☐ 2^{ème} MCC (métiers de la couture et de la confection)
☐ 1^{ère} MCC
☐ T MM

☐ BAC PRO Esthétique Cosmétique Parfumerie

☐ 2^{ème} MBE (métiers de la beauté et du bien-être)
☐ 1^{ère} ECP
☐ T ECP

Langue Vivante A obligatoire
(Ne cocher qu'une langue)

☐ Allemand
☐ Anglais

Régime :

☐ Externe
☐ Demi-pensionnaire
☐ Interne

RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE

Lien de parenté : Père – Mère – Autre (précisez :)

NOM du responsable :
Prénom du responsable :
Profession : Code Profession (page 4) : ...
Adresse :
Code Postal : Commune :
Département : Pays :
Téléphone privé : Professionnel : Portable :
Adresse mail :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE

(à compléter obligatoirement, même si l'adresse est identique au 1^{er} responsable)

Lien de parenté : Père – Mère – Autre (précisez :)

NOM du responsable :
Prénom du responsable :
Profession : Code Profession (page 4) : ...
Adresse :
Code Postal : Commune :
Département : Pays :
Téléphone privé : Professionnel : Portable :
Adresse mail :

AUTRES PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom	Lien avec l'élève	Tél. privé	Tél professionnel	Poste

REMARQUES

Le choix de la (ou des) langue(s) vivante(s), des enseignements optionnels, des activités d'éveil spirituel et religieux est un **engagement ferme et définitif** pour l'année scolaire. Il en est de même pour l'inscription à l'internat ou à la demi-pension.

BULLETINS

Merci de joindre OBLIGATOIREMENT TOUS LES BULLETINS de l'année 2024-2025
(Même pour les élèves scolarisés au lycée Jean Rostand)
Le dossier d'inscription sera refusé si les bulletins 2024-2025 ne sont pas joints.

ASSURANCE de type SCOLAIRE ou RESPONSABILITE CIVILE

Rappel : dans le cadre des activités à caractère pédagogique ou culturel, il est fortement conseillé d'avoir souscrit pour son enfant une telle assurance.

COORDONNEES DU RESPONSABLE

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ?

☐ OUI ☐ NON

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations figurant sur cette fiche d'inscription.

Fait à le
Signature de l'élève :
Signature des parents :

PRÉSENTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

A la date de composition de la présente fiche les tarifs 2025-2026 ne nous sont pas connus

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir accéder au service, l'élève ou l'étudiant, quelque soit le régime choisi, doit, au moment de l'inscription, fournir une photo d'identité et faire l'acquisition d'une carte vendue 6,00 Euros. Cette carte permet de débloquent un plateau et de décompter un repas. L'accès du restaurant à l'élève ou l'étudiant qui aurait oublié sa carte est possible au moyen d'un code permanent qui lui est propre et grâce auquel il peut éditer un ticket d'accès au moyen de la borne située dans le hall du bâtiment S. Les modalités d'utilisation de ce code seront expliquées en début d'année scolaire.

RESTAURATION : DEUX FORMULES (Tarifs 2024-2025)

1. REPAS « À LA CARTE » à 4,85 €

L'élève ou l'étudiant a accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi, seuls les déjeuners consommés sont décomptés de son crédit.

L'unique condition à respecter pour accéder au service est de disposer d'un crédit suffisant sur son compte repas : Une carte qui n'est pas créditée d'au moins un repas (4,85 €) ne permet pas le passage. Il est demandé en début d'année au nouveaux inscrits qui choisissent cette option de déposer un chèque de 48,50 € correspondant à 10 repas (tarif 2024-2025) qui sont portés au crédit de leur compte. Le solde du compte est conservé au lycée et se reporte d'année en année jusqu'au départ de l'élève ou de l'étudiant qui demande le remboursement du solde de son compte.

Sur le site du lycée les familles ont accès à un espace numérique « Turbo self » qui permet aux parents de visualiser les passages au restaurant scolaire de leurs enfants, de suivre leurs opérations financières, de réapprovisionner le crédit en ligne par carte bancaire, et de mettre à jour leurs données personnelles.

Le réapprovisionnement du crédit peut également s'effectuer par carte bancaire à une borne située dans le hall du bâtiment S, par chèque ou en espèces remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 en prenant soin de préciser en référence du virement le nom de l'élève ou de l'étudiant bénéficiaire et son numéro de carte. (Exemple « Carte 09999 DUPONT Antoine »)

2. DEMI-PENSION AU FORFAIT

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est.

Le forfait « quatre jours » donne accès au restaurant scolaire pendant quatre jours dans la semaine tout au long de l'année. Le choix des jours est déterminé par l'élève ou l'étudiant en début d'année en fonction de son emploi du temps. Une fois ce choix établi tout changement dans la distribution des jours est impossible.

Le forfait « cinq jours » autorise l'accès au restaurant scolaire tous les midis pendant toute l'année scolaire

Désignation	Montant facturé à la famille (tarif 2024-2025)			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Forfait 4 jours :	593,28 €	230,72 €	164,80 €	197,76 €
Forfait 5 jours :	698,40 €	271,60 €	194,00 €	232,80 €

Des remises sont appliquées lorsque l'élève est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour une prise en compte 3 semaines au préalable.

Le service de restauration reste ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité d'en bénéficier. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

3. PENSIONS LYCÉENS (Tarifs 2024-2025)

FORMULES LYCÉENS - INTERNAT A 1 EURO:

La région Grand Est prend en charge la part « nuitées » du forfait internat pour tous les lycéens (pré-bac) en pension complète contre le versement d'un **ticket modérateur** de 10,00 Euros annuels non remboursable et à verser en une fois. Cette aide est attribuée sans conditions de ressources.

Le lycée propose aux lycéens deux forfaits internat en chambres collectives. Un forfait « quatre nuitées » et un forfait « cinq nuitées ».

Le forfait « quatre nuitées » offre un couchage du lundi au jeudi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au jeudi.

Désignation	Tarif annuel brut	Montant facturé à la famille (tarif 2024-2025)			
		Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Ticket modérateur	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 4 nuits - part nuitée	259,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 4 nuits - part restauration	1 437,12 €	1 437,12 €	558,88 €	399,20 €	479,04 €
Montant total de la pension 4 nuits	1 696,32 €	1 437,12 €	558,88 €	399,20 €	479,04 €
Total pension + ticket modérateur	1 706,32 €	1 447,12 €	568,88 €	399,20 €	479,04 €

Le forfait « cinq nuitées » offre un couchage du dimanche au jeudi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un diner du lundi au jeudi.

Désignation	Tarif annuel brut	Montant facturé à la famille (Tarif 2025-2025)			
		Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Ticket modérateur	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 5 nuits- part nuitée	324,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 5 nuits- part restauration	1 482,12 €	1 482,12 €	576,38 €	411,70 €	494,04 €
Montant total de la pension 5 nuits	1 806,12 €	1 482,12 €	576,38 €	411,70 €	494,04 €
Total pension + ticket modérateur	1 816,12 €	1 492,12 €	586,38 €	411,70 €	494,04 €

AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES FORFAITS LYCÉENS :

La région Grand Est met en place une aide de 80 centimes par repas pour les élèves pré bac non boursiers inscrits dans un régime forfitaire.

Pour bénéficier de cette aide il faut

1. Être un élève scolarisé dans un lycée en formation pré baccalauréat (lycéens, 3ème Prépa Métiers des lycées professionnels, 4ème et 3ème des lycées agricoles, apprenants des EREA et de l'ERPD).
2. L'élève doit être inscrit au forfait à la demi-pension ou à l'internat.
3. L'élève ne doit pas bénéficier de la bourse de lycée et les revenus de la famille ne doivent pas dépasser les plafonds définis par l'Etat pour la perception de l'allocation rentrée scolaire. (voir sur le site du lycée rubrique restauration le détail des modalités d'attribution)

4. PENSIONS CPGE (Post bac)

FORMULES CPGE :

Le lycée propose aux étudiants deux forfaits internat en chambres individuelles. Un forfait « cinq nuitées CPGE » et un forfait « six nuitées CPGE ». Une formule « interne-externé » est possible pour 1396,80 € par an

Le forfait « cinq nuitées CPGE » offre un couchage du lundi au vendredi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au vendredi.

Désignation	Montant facturé à la famille (Tarif 2024-2025)			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Pension 5 nuits	2 476,80 €	963,20 €	688,00 €	825,60 €

Le forfait « six nuitées CPGE » offre un couchage du dimanche au vendredi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au vendredi.

Désignation	Montant facturé à la famille (tarif 2024-2025)			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Pension 6 nuits	2 701,80 €	1 050,70 €	825,55 €	825,55 €

5. RÉGIME DES REMISES D'ORDRE DES FORFAITS PENSIONS

De la même manière que pour la demi pension des remises sont appliquées lorsque l'élève ou l'étudiant est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves).

Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour prise en compte 3 semaines au préalable. Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité de fréquenter ces services. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

6. CHANGEMENT / ABANDON DE FORFAIT DEMI-PENSION OU INTERNAT

Les montants des tarifs de restauration et d'hébergement constituent des forfaits qui sont dus quel que soit le nombre de services dont a bénéficié l'élève.

Les forfaits couvrent 36 semaines de fonctionnement répartis en 3 trimestres inégaux. A l'exception de la période de trois semaines suivant la date officielle de la rentrée scolaire de septembre, aucun changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre.

Chaque élève qui souhaite changer trimestriellement de régime ou de forfait doit en faire la demande par écrit au moins 5 jours ouvrés avant le début du nouveau trimestre

7. FORMULES DE PAIEMENT DES FORFAITS DEMI-PENSION ET INTERNAT

Contrairement au régime « à la carte » les forfaits demi-pension et internat n'exigent pas un paiement d'avance. Il sont facturés au trimestre par l'envoi d'avis de sommes à payer. Le paiement doit cependant être effectif à l'échéance du trimestre.

Il est possible de payer en ligne au moyen des services numériques des établissements scolaires <https://educonnect.education.gouv.fr/>. Vous pouvez y sélectionner la facture à régler, décider du montant que vous souhaitez payer avant d'être redirigé vers la plateforme **PayFip** du Ministère des Finances qui enregistra et transmettra votre paiement.

Sur place il est possible de régler par chèque ou en espèces (montant maximum 300,00 €) remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

Pour des raisons techniques la possibilité de régler les régimes au forfait par prélèvement automatique est suspendue pendant l'année scolaire 2024-2025.

1. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT CPGE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Sexe : ☐ F ☐ M - Date de naissance : ____ / ____ / ____ Classe 2025/2026 : _____

2. RÉGIME DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT CPGE

☐ **EXTERNE** Un RIB est exigé pour les personnes qui ont demandé une bourse nationale. Il est cependant conseillé de fournir un RIB en prévision des remboursements de frais de stages, de trop perçus sur des participations de voyage etc...

☐ **REPAS À LA CARTE** Le service de restauration est accessible à tout élève qui dispose d'un crédit sur sa carte de cantine. Le prix d'un repas est fixé à 4,85 € par la Région Grand Est **pour 2024-2025**

- Éléments à fournir :
- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
 - ▶ Deux chèques à l'ordre de Lycée Jean Rostand
 - ▷ Un chèque de 6,00 € pour l'attribution d'une carte de cantine
 - ▷ Un chèque de 48,50 € correspondant à un crédit de dix repas

Le renouvellement du crédit repas par la suite peut être effectué par carte bancaire en ligne sur le site du lycée ou en utilisant la borne de rechargement, par chèque, en espèce ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

☐ **FORFAIT DEMI-PENSION** Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est. **Pour 2024-2025**

- Éléments à fournir :
- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
 - ▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine
 - ▶ Le choix d'un forfait ci-dessous (*un changement de régime est possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre*) :

☐ FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS — Tarif annuel : 593,28 €

☐ FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS — Tarif annuel : 698,40 €

Le choix des jours applicables au forfait 4 jours sera effectué à la rentrée en fonction des emplois du temps. Un changement de régime et des modifications seront encore possibles possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre :

☐ **INTERNAT** Le lycée Jean Rostand propose quatre forfaits pension. Deux forfaits pour les étudiants en CPGE et deux forfaits pour les lycéens. Ils sont facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est. **Pour 2024-2025**

- Éléments à fournir :
- ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité
 - ▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine
 - ▶ Le choix d'un forfait ci-après
 - ▶ Une caution de 150,00 Euros sera demandée aux élèves CPGE logés en chambre individuelle

☐ FORFAIT INTERNAT CPGE 5 NUITÉES en chambre individuelle du lundi midi au samedi matin—Tarif annuel : 2 476,80 €

☐ FORFAIT INTERNAT CPGE 6 NUITÉES en chambre individuelle du dimanche soir au samedi matin—Tarif annuel : 2 701,80 €

☐ FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 4 NUITÉES en chambre collective du lundi midi au vendredi midi—Tarif annuel : 1 696,32 € + 10,00 €

☐ FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 5 NUITÉES en chambre collective du dimanche soir au vendredi midi—Tarif annuel : 1 806,12 € + 10,00 €

Le règlement des forfaits peuvent être effectués par carte bancaire en ligne, par chèque, en espèces ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 - La possibilité de régler par prélèvement automatique est temporairement suspendue

3. RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRES

Les nouvelles applications de comptabilité en usage dans les établissements scolaires exigent d'y intégrer un scan du RIB des personnes avec lesquelles l'établissement effectue des échanges financiers. Ils sont obligatoires pour les personnes inscrites à un régime forfaitaire ou pour celles qui ont fait une demande de bourse.

Le Lycée Jean ROSTAND prend des dispositions strictes en sorte que ces enregistrements soient stockés dans des répertoires sécurisés auxquels n'ont accès que des personnes habilitées.

RAPPEL IDENTITÉ ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

RESPONSABLE FINANCIER (Personne qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse mail : _____ @ _____

LE RESPONSABLE FINANCIER EST LA PERSONNE QUI

- AUTORISE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIGNANT UN MANDAT (VOIR DOCUMENT CI-APRÈS)
- QUI PERÇOIT LES REMBOURSEMENTS DE TROP PERÇUS SUR LES PRÉLÈVEMENTS, LES TROP PERÇUS SUR LES PARTICIPATIONS AUX VOYAGES SCOLAIRES, LES REMBOURSEMENTS D'ACOMPTE SUR LA CARTE REPAS, LES AIDES SUR LES FONDS SOCIAUX DE L'ÉTABLISSEMENT, LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES...

COLLEZ ICI LE RIB DU RESPONSABLE FINANCIER

NB : DANS LES FAMILLES OÙ MONSIEUR ET MADAME ONT DES COMPTES SÉPARÉS LE NOM FIGURANT SUR LE RIB DOIT CORRESPONDRE EXACTEMENT AU NOM DE LA PERSONNE QUI SE DÉCLARE COMME RESPONSABLE FINANCIER. DANS LES MÉNAGES QUI ONT UN COMPTE JOINT LE RESPONSABLE FINANCIER PEUT ÊTRE INDISTINCTEMENT L'UNE OU L'AUTRE DES PERSONNES QUI COMPOSE LA FAMILLE (Exemple « Monsieur ou Madame Durand » / « Monsieur Martin et Madame Dupond »)

PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES (Si différente de celle qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST LA PERSONNE QUI

A SAISI SON NOM ET SES COORDONNÉES DANS L'APPLICATION DE DEMANDE DE BOURSES. CETTE PERSONNE PEUT ÊTRE LE TITULAIRE D'UN COMPTE SÉPARÉ DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

SI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST DIFFÉRENT DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

COLLEZ ICI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES

Strasbourg, le 15 mai 2025



Les Provisur(e)s Adjoint(e)s
aux Représentants Légeux

OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE 2025/2026

NE CONCERNE QUE LES ELEVES DOMICILIES HORS EUROMETROPOLE

Madame, Monsieur,

A compter du 10 juin, les familles pourront procéder à l'inscription aux transports scolaires 2025/2026 en se connectant sur le site dédié au transport scolaire :

<https://www.fluo.grandest.fr/scolaire>

Ce site sera accessible jusqu'au 30 avril 2026.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Nouvel inscrit (aucun moyen de transport n'était nécessaire en 2024-2025) : création d'un **compte « tuteur »** puis cliquer sur « **nouvelle demande** » pour pouvoir inscrire son enfant au transport scolaire.

Un seul compte « tuteur » par famille auquel seront rattaché l'(es) enfant(s).

Reconduction :

se connecter avec **son identifiant et son mot de passe**, choisir l'enfant auquel la demande est destinée, pour procéder au renouvellement.

Les demandes de gardes alternées devront être faites sur ce site.

L'insertion d'une photo conforme est obligatoire pour les nouveaux inscrits quel que soit le mode de transport.

Si l'élève a déjà une carte billettique (Badgéo ou SimpliCités), il n'aura pas de nouvelle carte. L'enfant devra conserver sa carte d'une année sur l'autre.

Pour les demandes d'abonnement scolaire faites/validées après le 12 juillet, l'achat par la famille auprès de la SNCF d'un abonnement provisoire personnalisé nominatif (mensuel ou hebdomadaire) sera nécessaire en attendant d'avoir l'abonnement définitif. Ce(s) titre(s) pourra(ont) être remboursé(s) par la SNCF après réception de l'abonnement définitif (voir conditions auprès de la SNCF).

Les horaires des lignes régulières sont disponibles sur le site www.ctbr.fr et ceux du train ou des cars TER sur le site www.sncf.fr

Contact pour les familles, si problème :

Prioritairement le mail, via le formulaire contact disponible sur le site <https://www.fluo.grandest.fr/faq/contact-transport-scolaire-fluo/>

ou si problème technique uniquement : tél : 03 88 15 38 99

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le Provisur Adjoint
Freddy LARREY

La Provisur Adjointe
Agathe SCHIBY

lycée polyvalent
Jean Rostand

5 rue Edmond Labbé
67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone : 03 88 14 43 50

ce.0670084c@ac-strasbourg.fr

Dossier suivi par :
Pôle Scolarité


**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LISTE DU MATERIEL NECESSAIRE, pour la rentrée de septembre 2025,
pour les élèves de 2nde Bac professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie**

- ☐ 1 flacon d'eau oxygénée à 10 volumes (environ 100ml)
- ☐ 1 boîte de mouchoirs en papier (à renouveler dès que nécessaire pendant la formation)
- ☐ 1 sachet de disques de coton (à renouveler dès que nécessaire pendant la formation)
- ☐ Des pastilles désinfectantes (semblables à celles utilisées pour les biberons) (à renouveler dès que nécessaire pendant la formation)
- ☐ **2 tenues professionnelles identiques ou différentes**, en mélange coton et synthétique conseillé (meilleure tenue et plus facile d'entretien) **chacune constituée par :**
 - 1 pantalon noir confortable, pas de jeans
 - 1 blouse blanche élégante, avec manches courtes, longueur mi-cuisses, marquée à l'intérieur au nom de l'élève
- ☐ **1 paire de chaussures noires confortables** (talon maximum 2 à 3 cm), pas de semelle en bois
- ☐ **1 plaid de couleur unie** : de 130 cm par 160 cm au moins (pour information : le linge livré à la rentrée sera de couleur blanche pour le paréo et les serviettes et taupe (en principe) pour la housse fauteuil)
- ☐ **2 gants de toilette neufs**, couleur sans importance
- ☐ 1 cadenas avec **2 clés obligatoirement** (dont l'une sera laissée aux professeurs d'esthétique (avec un porte clé indiquant le nom et prénom de l'élève) et sans code
- ☐ Prévoir un sac type sac de sport (souple et léger) pour le transport du matériel en début et fin de semaine

Bloc 1 : prestations de beauté et de bien-être, visage et corps	• 2 classeurs souples (épaisseur environ 4 cm) et des intercalaires (nombre précisé à la rentrée) • Copies simples et doubles blanches grand format, perforées (À renouveler dès que nécessaire pendant la formation) • Pochettes transparentes perforées (à renouveler dès que nécessaire pendant la formation)
Bloc 2 : Relation et expérience client – secteurs : esthétique cosmétique parfumerie :	• 1 classeur (épaisseur environ 4 cm) • Pochettes transparentes perforées (à renouveler dès que nécessaire pendant la formation)
Le reste du matériel scolaire sera précisé par les enseignants à la rentrée	

LA SOMME A PREVOIR PAR LES FAMILLES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025 est de 120 euros environ pour compléter le matériels pris en charge par la Région (consignes seront données à la rentrée).

Les commandes de matériels spécifiques pris en charge par la Région, sont effectuées par le lycée afin de faire bénéficier les élèves de tarifs préférentiels.